

# LA GUERRE DES CLASSES

LES AMIS DE L'ÉGALITÉ  
www.lesamisdelegalite.org

bulletin n°20

automne 2011  
lesamisdelegalite@free.fr

## NOUS NE SOMMES PAS À UNE CONTRADICTION PRÈS !

Avez-vous déjà essayé, devant un large public, de contester la validité des idées dominantes ?

Critiquez la laïcité, vous êtes forcément religieux.

Combattez le pacte républicain, vous êtes un terroriste.

Constatez que la démocratie indépassable dont on nous rebat les oreilles, c'est de la merde, vous êtes un gros fasciste ne rêvant que de dictature.

Une parenthèse à ce propos : toute la théorie marxiste est fondée sur la dictature du prolétariat. Mais il y a dictature et dictature, nous ne sommes pas à une contradiction près !

Tentez de vous en prendre aux vieux clivages bourgeois de la droite et de la gauche, et vous devenez définitivement un réactionnaire agent de l'extrême droite, " à l'insu de votre plein gré ".

Pour critiquer la gauche molle et ses parasites, sans être assimilé à la droite dure, il faut se livrer à des exercices précis.

Dans un premier temps, il faut se revendiquer de pères fondateurs dont l'engagement à gauche de la gauche de la gauche, est incontestable. Marx fait l'affaire ou, à défaut le " Che ", c'est pas mal.

Dans un deuxième temps, il faut rappeler que l'on aimerait que la gauche soit vraiment de gauche et que ce n'est pas de notre faute si elle ressemble beaucoup à la droite. Ah ! Si la gauche était telle qu'on la rêve, et telle qu'elle n'a jamais été... Il faut préciser que, bien que cette gauche ressemble à la droite, ce n'est pas la même chose. Il y aurait, cachée aux yeux des quidams, une frontière que l'on baptise de classe, et qui séparerait par temps de brouillard la droite de la gauche.

Et puis les organisations politiques dites " de gauche ", c'est comme les syndicats : elles n'appartiennent pas aux

bureaucrates qui les dirigent, mais à ceux qui sont dedans.

Vous mettez tous ces ingrédients dans un malaxeur pour obtenir une pâte " de gauche ". Vous passez le tout à la centrifugeuse électorale pour que les grumeaux d'extrême gauche se fondent dans le magma, ou soient rejetés. Faites chauffer à feu doux pour voir émerger les points de jonction communs à la gauche molle et à la gauche

dure. Après un temps raisonnable apparaissent ces points de jonction (c'est ce qu'Alain Krivine appelle " la maison commune ") : les associations et les syndicats.

Oh, bien sûr, les directions de ces trucs là sont corrompues et servent la soupe aux capitalistes, mais le refrain est bien connu : les syndicats appartiennent aux syndiqués, comme les casinos appartiennent aux joueurs qui y laissent leur argent, comme l'état appartient au peuple et le maître à son chien.



PARIS MATCH 17-23.03.2005

Pour les associations (et les ONG) comme ATTAC, on y croise toute la famille de gauche comme aux enterrements. Et ce n'est ni le moment, ni le lieu de se fâcher : on est là pour rendre hommage au défunt. Le défunt peut s'appeler *service public*, *tiers monde*, *quart-monde*, *dette des pays pauvres*, etc. Les cimetières en sont pleins.

Dans un cimetière, il faut être consensuel. On doit respecter les lieux et les maîtres de cérémonie de la famille de gauche. Il n'y a rien de plus émouvant que ces enterrements et leurs cortèges : silence dans les rangs, on enterre les retraites et les vieux.

Ne pas oublier d'y ajouter un peu de démocratie parfumée d'État-providence, pour que la pâte lève bien et que l'on puisse la fourrer de consensus républicain et d'échéances électorales.

Vous laissez reposer le tout sur le bord de la fenêtre dans l'attente des moisissures qui lui donneront ce petit goût nostalgique de lutte de classe qui croque sous la dent. Et si vous n'aimez pas ça, n'en dégoutez pas les autres. Pour

avoir plus de clients, même si c'est immangeable, il suffira de dire qu'il n'y en aura pas pour tout le monde. C'est alors la ruée...

Nous entendons déjà certains critiques de gauche extrême qui vont nous dire, pétition à l'appui, qu'il n'y a pas assez de frangipane ou que le consensus est trop mou ; qu'ils se rassurent, ces bonnes âmes vont avoir tout loisir d'améliorer la recette en ajoutant du bio, de l'équitable et une pincée de durable...

Et au final, au bout de l'entonnoir, il y a un vote PS pour faire barrage à la droite, si ce n'est un vote UMP (comme avec Chirac) pour faire barrage à l'extrême droite.

Et nous ? Qu'est ce qu'on est là dedans ? Les nombreuses discussions que nous pouvons avoir contiennent souvent les mêmes remarques : Vous êtes qui, d'abord, pour vouloir changer tout cela ? Vous n'êtes pas assez nombreux ! Comme si le nombre, la quantité, étaient les garants de quoi que ce soit. Vous avez bien du courage pour continuer à résister, mais est ce que cela sert encore à quelque chose ?

Il faut du temps, des échanges dans la durée (tout ce à quoi on n'est plus habitués), accepter de reprendre à la racine tout ce qui est présenté comme allant de soi, comme étant la norme. D'autant plus que nous n'avons pas de certitudes, seulement des pistes de réflexion, ce qui est déjà énorme dans la lobotomisation générale : combattre le capitalisme et ses multiples implications coloniales, démonter les idéologies qui, depuis 160 ans, nous enferment dans le productivisme capitaliste et socialiste, agir sans attendre quoi que ce soit des bonimenteurs, dès que l'occasion se présente. Et elle se présente toujours.

Alors, leurs étiquettes, ils peuvent se les mettre où bon leur semble !



## REVUE DE PRESSE D'UN FAIT DIVERS

Une drôle d'histoire est arrivée aux caméras de vidéosurveillance de Contres. La Nouvelle République rapporte, dans un entrefilet, " qu'un étrange commando est venu peindre ces caméras et inscrire le mot **Liberté** entouré d'un œil humain (...) sans doute pour expliquer le sens de son action ".

Cette action non encore revendiquée à notre connaissance, a eu le mérite de délier les langues et de tenir en haleine les lecteurs pendant une semaine (*tous les extraits qui suivent sont tirés de la N.R. des 23, 26 et 29 septembre 2011*).

Délier la langue d'un lecteur du Controis qui constate que la ville ne contient pas 1 caméra pour 2000 habitants comme à Paris, ni 1 pour 730 habitants comme à Nice, mais bien 1 pour 300 habitants. Il demande : " Pourquoi cette folie sécuritaire sur notre paisible commune ? "

Pour lutter contre les quelques vols de légumes dans les jardins ou pour endiguer le grand banditisme controis ? Délier la langue de la Nouvelle République qui s'empresse de répondre aux interrogations du lecteur, en reprenant le discours de Monsieur Coutant, " coordinateur départemental pour la prévention de la délinquance ", c'est-à-dire relais de la préfecture embauché par l'association des Maires du Loir-et-Cher pour, entre autres, promouvoir " la vidéoprotection dans les communes et les plans anti-intrusion dans les collèges avec, éventuellement, un système de caméras et d'alarmes à l'entrée des établissements (...) " (*extrait des applications de la loi relative à la prévention de la délinquance du 5 mars 2007*).

En résumé, M. Coutant est le VRP officiel des marchands de caméras. Mais que dit la N.R. ? : " Le Loir-et-Cher reste précurseur en matière de vidéosurveillance, comme nous l'avons largement expliqué dans nos colonnes ".

### A LA POPULATION ORLÉANAISE !

Le maire de la ville d'Orléans informe ses citoyens que l'amende infligée aux habitants d'Orléans, par décision du 8 Décembre 1940, vient d'être réduite, le 15 Décembre, à 50 000 reichsmark (1 million de francs). Cette amende en espèces doit être payée au plus tard le 31 Décembre 1940.

La section d'un câble téléphonique de l'armée allemande, Boulevard Victor Hugo, acte de sabotage envers l'armée d'occupation, est la raison de cette sanction infligée à la population.

Il est porté à la connaissance de tous les orléanais que la suspension du paiement du montant initial de l'amende (2 millions), ne constitue qu'un sursis. En cas de récidive, le dernier paiement sera exigé en totalité.

Le maire, assuré que cet acte, aussi stupide qu'inutile, n'a pu être commis par les orléanais, dont la mentalité est particulièrement saine et raisonnable, les adjure cependant de faciliter la tâche de surveillance de la police municipale, et d'y collaborer dans toute la mesure de leurs moyens.

Le maire d'Orléans.

*Affiche parue dans la République du Centre Orléans  
le 5 Octobre 2011*

Qu'elle est belle, la neutralité de la presse ! Le Loir-et-Cher est à l'avant-garde de la surveillance de ses administrés. Sous couvert d'une presse loir-et-chérienne docile, l'envoyé du préfet, Michel Coutant, prévoit l'installation, par l'intermédiaire d'un maire avide de subventions, d'une centaine de caméras pour exploiter un outil de prévention face à la délinquance itinérante.

Mais ces explications ne conviennent pas au maire de Contres, qui tient à répondre personnellement au lecteur et à " ses administrés " qui, décidément, n'ont rien compris.

La NR lui laisse une demi-page pour leur expliquer. Pour Monsieur le Maire, les caméras sont utiles contre les terreur qui assaillent la ville : les sauvages du Controis - aussi appelés adolescents - (frisson chez le lecteur, vision d'un petit être égorgeant, avec le sourire, un administré aussi appelé senior) : " Casse dans la piscine (...) remboursé par les parents de cinq adolescents, dégradation des éclairages de la mairie (...) les adolescents ont été retrouvés ". Avant la pose de ces caméras, quand un adolescent " dégradait un banc ", il ne s'en vantait qu'auprès de ses potes, et encore. Maintenant, grâce aux caméras, il passe en Justice et son casier le poursuit toute sa vie.

Les caméras seraient aussi utiles contre le vol de voiture. Le maire nous explique : " Avant la pose des caméras, il était recensé, chaque année, entre 6 et 10 véhicules volés ou détruits ".

Après la pose de ces caméras : Pas un mot !

Le maire n'évoque pas une seule fois " la délinquance itinérante ", cela ne concerne pas " son territoire ". Mais alors, si la vidéo-surveillance, vidéo-protection (!) de Contres ne sert ni à prévenir la délinquance itinérante, ni à prévenir les bêtises d'ados, à quoi sert-elle : à savoir qui va au bistrot et qui en sort bourré, qui couche avec qui et qui découche ?

Est-ce que le maire et sa police, est-ce que le préfet, son armée et son VPR ont besoin de savoir, au nom de notre sécurité, qui va chez qui, combien de fois par semaine, jusqu'à en surveiller les cimetières ? A qui profite cet interrogatoire insidieux et permanent ?

**LAISSEZ NOUS VIVRE ! LIBERTÉ !**

**VOUS INDIGNEZ-VOUS ?  
POUR NOUS C'EST TROP TARD !**

Comme cela arrive souvent, tout est parti de pas grand chose. C'est l'une des caractéristiques de notre époque. Il y avait déjà eu, à la fin des années 90, l'altermondialisme et une tribune dans le journal *Le Monde Diplomatique* qui accouchait d'une organisation : ATTAC. Jusqu'à la chute des régimes stalinien, la maison-mère marxiste contrôlait tout ce qui bougeait. Après cet effondrement, des espaces se sont ouverts, mais la vieille idéologie marxienne, n'étant pas morte, tentait de se refaire une vertu en essayant de récupérer ce qui pouvait apparaître comme porteur d'espoir. L'essentiel étant de faire barrage à tout ce qui n'est pas producti-

visme et croissance.

La décomposition de l'Europe capitaliste, avec la crise grecque, espagnole, portugaise, irlandaise ou italienne, a vu descendre dans la rue des milliers de gens qui ne se reconnaissent aucunement dans les partis et syndicats existants. Ces gens n'ont ni porte-parole officiel, ni drapeau, ni d'autre revendication qu'un cri : " Qu'ils s'en aillent tous ! "

Le hasard d'un calendrier a fait qu'au même moment, une brochure d'une trentaine de pages écrites par un diplomate de 93 ans, serviteur fidèle des 4e et 5e Républiques, a été mise sur le marché à grand renfort de publicité médiatique.

Que dit cet homme, fidèle diplomate de la bourgeoisie française au pouvoir ? Qu'il est nostalgique du Conseil National de la Résistance où siégeaient les stalinien et les sociaux-démocrates aux côtés des gaullistes. Pour tout ce petit monde, la France et ses colonies sont une et indivisible, d'où la répression de mai 1945 à Sétif en Algérie, et un peu plus tard les massacres de Madagascar avec plus de 80 000 morts... On ne plaisantait pas avec les conquêtes coloniales.

Cette brochure écrite par un commandeur de la légion d'honneur porte le titre : Indignez-vous !

Nous ne savons pas si les manifestants grecs et espagnols, à qui la presse a donné le nom " d'indignés ", ont une quelconque sympathie pour l'indignation sélective de notre diplomate national, mais il fallait leur mettre une étiquette et créer une case pour les identifier.

Eux qui refusaient toute récupération des partis et syndicats installés dans la collaboration avec le pouvoir d'État, se sont vus placés sous l'autorité morale d'un diplomate d'État *on ne peut plus* bourgeois. Indignés ? Pourquoi pas...

- Indigné (adj) : qui éprouve de l'indignation.

- Indignation : sentiment de révolte et de colère à la vue d'une injustice, d'une action indigne.

- Indigne : odieux, qui mérite la réprobation.

Mme L. Parisot, patronne du MEDEF, s'indigne en parlant de patrons voyous. Elle manifeste aussi de l'indignation vis-à-vis de certains adhérents du MEDEF dont les salaires lui paraissent hors de propos pendant la crise. L'indignation se porte en bandoulière cette année.

Ce mot a rejoint les mots comme " durable, équitable, éthique, vert ", etc..., que l'on trouve à chaque coin de rue. C'est la mode, cela fait chic et surtout, n'engage à rien !

Cette posture ne remet pas en cause le système capitaliste. S'il suffisait de s'indigner des injustices quotidiennes pour qu'elles cessent et que tout change, cela se saurait.

Pour nous, c'est trop tard ! Le temps n'est pas à l'indignation, comme si nous venions de découvrir que ce monde est odieux et injuste. Nous n'attendons rien de ce système productiviste, si ce n'est qu'il s'en aille.

La presse peut donner tous les noms qu'elle veut à la résistance des peuples, ce sont les faits qui engagent, et non les étiquettes et les labels.

**NOUS N'ATTENDONS RIEN DES POLITICIENS.  
QU'ILS S'EN AILLENT TOUS !**

## QU'EST-CE QU'UN PROCES POLITIQUE ?

REMARQUES AUTOUR DES POURSUITES JUDICIAIRES  
CONTRE LES " 4 DE TOURS "

Suffit-il qu'un procès soit intenté par un ministre à des militants politiques hostiles au pouvoir en place pour que ce procès soit ipso facto politique ?

Suffit-il que le pouvoir poursuive en diffamation des militants politiques pour que cela constitue ipso facto une atteinte à la liberté d'expression ?

En première approche, et pour les militants que sont les " 4 de Tours " qui se situent (très) à gauche de l'échiquier politique, ces questions peuvent paraître oiseuses, tant leur est familière la notion de " criminalisation des mouvements sociaux " pour désigner la volonté du pouvoir d'affaiblir la contestation. La grille de lecture avec laquelle sont alors interprétées les poursuites judiciaires contre les acteurs de ces mouvements sociaux est évidemment celle de la lutte des classes : le pouvoir utilise à cette fin tel ou tel de ses " bras armés ", sa police, ou encore l'administration judiciaire, vue comme tout entière aux ordres de l'exécutif. On entend parfois décrire cette soumission postulée comme l'une des manifestations de l'existence d'une 'justice de classe'. Certes, dans une société de classe, l'ensemble des institutions existantes concourt à son maintien, qu'il s'agisse de l'Ecole, par exemple, ou de la 'justice' - de même qu'une grande part des lois et des règlements auxquels nous sommes soumis ont pour fondement le droit de propriété, base du pouvoir de la classe dominante. Mais ces institutions, ces lois, ces règlements s'offrent rarement à notre regard sous une lumière aussi crue, et avec des contours aussi nets.

Dans la représentation commune que les pays de démocratie libérale, autrement dénommés " Etats de Droit ", donnent d'eux-mêmes, il n'y a pas plus de justice de classe que de procès politique. Il n'y a que des procès de droit commun ; il n'y a pas de prisonniers politiques, il n'y a que des prisonniers de droit commun. La seule exception, ce sont les procès intentés pour actes de terrorisme, instruits par les juges antiterroristes, et jugés par des tribunaux spéciaux, qui sont, justement, des juridictions d'exception. Cette particularité indique bien que la règle repose sur le principe affiché d'une justice qui ne juge pas selon des catégories de classe ou des positions politiques, que ce soit celles du plaignant, celles de l'accusé, celles du parquet qui poursuit, celles du tribunal qui juge.

Le rôle explicite de la justice pénale consiste à faire comparaître des délinquants ou des criminels dits 'de droit commun', qui sont accusés d'avoir commis un délit ou un crime définis comme tels par les lois de la République. Emettre un avis sur la politique du gouvernement, c'est exprimer une idée, et exprimer une idée n'est ni un délit ni un crime - à l'exception, encore une, des idées racistes et de celles prônant les discriminations de genre, d'orientation sexuelle, d'origine ethnique, etc. Ne dit-on pas d'ailleurs que le racisme n'est pas une opinion, mais un délit ?

La justice pénale ordinaire, donc, " ne fait pas de poli-

tique ". C'est ainsi que fonctionne le plus sûrement et le plus efficacement le déni du politique, et pas seulement dans la marche de l'institution judiciaire. A partir d'analyses sociologiques de cette institution, on peut mettre en évidence, d'une part le fait que tous les citoyens ne sont pas égaux lorsqu'il s'agit de rendre des comptes aux juges, ou de leur en demander ; et d'autre part que le déni de cette évidence est indispensable à la crédibilité de la Justice comme institution indépendante des pouvoirs et " apolitique ".

Le quotidien d'un tribunal correctionnel, c'est la condamnation des pauvres, non pas tant parce qu'ils commettraient plus de délits ou de crimes que les 'riches' (classe moyenne et bourgeoisie), mais parce que les types de délits ou de crimes qui leur échoient, si l'on peut dire, sont les plus visibles, et les plus visiblement caractérisés, dans la pensée dominante, comme 'antisociaux'. Quoique les vols à la tire représentent un dommage financier négligeable si on les met en regard de l'évasion fiscale, cette délinquance de pauvres est proportionnellement beaucoup plus réprimée par les tribunaux que la fraude aux impôts. Une des raisons de cette inégalité de traitement est liée aux capacités des riches à s'offrir les conseils d'avocats fort habiles à brouiller les critères de définition des délits qui amènent leurs clients devant les tribunaux. Alors qu'un vol de sac à main, ça, c'est bien un vol, personne, pas même le prévenu, ne peut dire le contraire. Mais la condamnation sans équivoque qui s'ensuit a surtout une fonction idéologique. Que les voleurs à la petite semaine trinquent plus que les escrocs de haut vol, tout le monde le sait, et surtout les pauvres, sur qui il importe de faire peser lourdement le poids de leurs " fautes ".

La sanction pénale est une leçon de morale en actes, qui est l'occasion perpétuellement réitérée de faire passer le respect de la propriété d'autrui comme la morale sociale indépassable.

Cette justice " qui ne fait pas de politique ", en réalité n'arrête pas d'en faire, en ce sens que l'essentiel de sa tâche répressive sert au renforcement des inégalités de classes, à la perpétuation de cette valeur suprême qu'est la propriété privée, à la pérennisation des pouvoirs installés et à la légitimation de leur domination.

Il en va de même de l'Ecole, qui se présente comme un instrument destiné à faire progresser démocratiquement tous les élèves, et n'assure au final, à travers ses filières d'excellence, que la promotion des fils et des filles des promus des générations précédentes. Cette consécration des héritiers, qui perpétue la domination de classe, va évidemment de pair avec la relégation dans les filières dévalorisées de celles et de ceux qui, socialement et culturellement dominés, ne sont pas en position de relever le défi de cette domination. Au-delà des choix élitistes de certains enseignants, qui ne constituent sans doute pas la majorité de leur corps, c'est le fonctionnement institutionnel du système scolaire et ses objectifs réels qui sont à l'origine de cet état de fait. Peut-être pourrait-on en dire autant des juges : même ceux qui auraient la volonté de ne pas pratiquer une justice de classe sont étroitement tributaires de la manière dont se construisent socialement et politiquement les délits et les crimes, et dont s'orchestrent leurs sanc-

tions.

Donc, dans une société de classe fonctionne une justice de classe. Mais suffit-il d'enfoncer cette porte ouverte pour rendre compte des raisons du procès en diffamation intenté aux " 4 de Tours " par un ministre de l'Intérieur ?

La réponse sera paradoxale. En effet, le délit de diffamation est un de ceux qui se prête le moins bien à l'analyse en termes de classe qui vient d'être évoquée. Contrairement aux accusations d'outrage et de rébellion, qui visent le plus souvent des pauvres exposés aux contrôles policiers sur la voie publique, la diffamation vise surtout des déclarations ou des écrits rendus publics par leurs auteurs, et qui émanent, d'une manière ou d'une autre, de personnes ou de groupes ayant accès à la diffusion de leur pensée, par tracts, journaux, sites Internet, médias audio-visuels, conférences, etc. Cette capacité à porter une parole publique n'est pas la chose au monde la mieux partagée, ni la plus répandue. Les militants, lors même qu'ils exprimeraient les idées les plus radicales d'émancipation des exploités, pratiquent, à leur corps défendant sans doute, une activité que d'aucuns auraient naguère qualifiée de " séparée ", une activité de spécialistes, voire de professionnels de la critique sociale, distincte de l'ordinaire de la survie des pauvres dont ils se disent solidaires.

Pour le dire plus concrètement, ni la société dans son ensemble, ni les magistrats, ne mettent sur le même plan et traitent de la même façon un mendiant qui crie " Mort aux vaches " à la face des flics qui viennent le déloger de la porte cochère qui lui sert d'abri, et des militants capables de faire se déplacer des journalistes à une conférence de presse pour dénoncer des manoeuvres policières.

La parole militante, du fait même de la distance qu'elle prend avec l'expérience quotidienne des sans grade, acquiert un minimum de respectabilité, y compris aux yeux de ses adversaires.

Mais d'un autre côté, les militants peuvent être tentés de penser que, plus que d'autres, ils sont visés par la répression, du fait de leurs discours critiques qui ont pour but de légitimer socialement et politiquement les luttes des exploités. Pour les institutions de pouvoir, il serait donc d'autant plus nécessaire de les faire taire. D'où cette ambivalence des magistrats, bien visible dans le cas du procès en correctionnelle des 4 de Tours, où l'on a d'un côté, un certain acharnement à poursuivre des " coupables ", et d'un autre côté, le 5 avril 2011 par exemple, une audience où ces mêmes magistrats tentent de se montrer respectueusement irréprochables dans leurs échanges avec les prévenus et dans la conduite des débats.

Cette apparente " bienveillance " est évidemment à relier à la mobilisation politique et à l'expression d'une solidarité qui, même si ce n'est pas son but, contribue à donner aux militants poursuivis une image de relative respectabilité sociale. De sorte que, en l'espèce, ce n'est pas la grille de lecture passant par la dénonciation de la justice de classe qui semble la plus pertinente si l'on veut analyser les raisons des poursuites judiciaires contre les " 4 de Tours ".

Alors quoi ? Peut-on se référer à une sorte de " justice

politique ", telle qu'elle a pu s'épanouir à travers les " procès de Moscou " des années 1930-1950 ?

Nos gouvernants démocratiquement élus en seraient-ils réduits à réactiver les réflexes des Etats dits totalitaires, dans lesquels ne pas penser et ne pas parler comme le pouvoir est un crime, pour intimider et faire taire leurs opposants ?

On sent bien ce que ce parallèle peut avoir d'excessif, et pourtant...

Certes, s'il existe une idéologie dominante, il n'existe pas aujourd'hui en France d'idéologie officielle, qui dicterait à chacun ce qu'il doit penser, dire et écrire. Mais il y a des mots et des références qui sont interdits, ou dont l'usage est strictement réglementé.

" Vichy " est un de ces mots tabous - plus exactement, la référence à Vichy est érigée en tabou, quand elle est susceptible de contenir quelque pertinence pour l'analyse du présent. Un tabou n'est pas un interdit en soi ; il s'insère dans le jeu social des rapports de force. Tout le monde y pense, mais personne ne doit en parler... à l'exception des gens de pouvoir, seuls habilités à en définir l'emploi légitime (ce qui constitue une part non négligeable de ce pouvoir) et à en pourchasser l'emploi illégitime, en qualifiant au besoin cet emploi de " diffamatoire ".

Le recours autorisé à la référence au gouvernement du Maréchal Pétain a été récemment illustré par le député Lionnel Luca déclarant, le 6 juillet 2011 lors de la Convention de l'UMP sur l'immigration tenue à l'Assemblée nationale, que c'est le régime de Vichy qui a eu la bonne idée de faire de la Fête du Travail le 1er mai un jour férié. Cette appréciation positive sur une décision dont tout le monde se réjouit encore (un peu comme de l'instauration de la fête des mères à cette même époque mémorable de notre histoire) n'était invoquée par ce député de la " droite populaire " que pour servir de paravent décoratif à une autre initiative du régime de Vichy dont il conviendrait, selon lui, de s'inspirer, l'obligation pour chaque commune de tenir un fichier des étrangers régulièrement mis à jour.

Deux jours avant cette proposition, Lionnel Luca avait accepté de recouvrer son poste de Secrétaire national de l'UMP " à la cohésion nationale et à l'immigration ", car c'est lui qui aura la responsabilité d'organiser, à l'automne 2011, une convention de son parti sur la " nationalité et l'appartenance à la Nation " (voir <http://www.lionnel-luca.fr>).

On a donc tout lieu de penser que ses propositions présentes et futures, expression d'une solide xénophobie assumée, loin d'émaner d'un politicien marginal, sont au coeur de la pensée du parti majoritaire.

Le plus notable dans les propos de Lionnel Luca, c'est qu'ils portent sur la constitution de fichiers municipaux destinés à repérer et localiser les étrangers, fichiers qui, dans sa bouche, sont revêtus d'une connotation d'autant plus positive que ça s'est déjà fait sous Vichy. A ma connaissance, le ministre de l'Intérieur, qui est aussi ministre de l'immigration et des collectivités territoriales, n'a pas poursuivi Lionnel Luca en justice pour avoir proposé les fichiers de Vichy comme modèle à notre administration républicaine.

Pourtant, cette proposition du député UMP a recueilli un

écho autrement plus large que le modeste communiqué de presse des organisations tourangelles *Soif d'Utopies* et *RESF37*, qui s'inquiétait d'éventuelles utilisations des fichiers scolaires pour faire la chasse aux étrangers.

Pourtant, c'est bien le fait que ce communiqué évoque les méthodes de chasse aux Indésirables pratiquées par le régime de Pétain, qui suscita la colère du ministre et motiva sa plainte en diffamation.

Comment expliquer que, d'un côté, les "4 de Tours" soient vus par le pouvoir comme ayant transgressé un tabou justifiant des poursuites pénales, et qu'à l'opposé, Lionnel Luca, qui fait de ces mêmes méthodes du gouvernement de Vichy un modèle à suivre, soit encouragé dans ses propositions, puisque c'est lui qui aura la haute main sur la préparation de la prochaine convention de l'UMP ?

Tout laisse penser que c'est bien à partir du jugement, positif ou négatif, porté sur certains faits que se réalise la possibilité ou non de "criminaliser" un propos en le qualifiant de diffamatoire. Ce qui nous amène à penser qu'il y a deux façons très différentes de s'affranchir des mots tabous.

Si un homme (ou une femme) de pouvoir affirme : " En matière de contrôle des étrangers, il ne doit pas y avoir de tabou, il faut faire des fichiers comme sous Vichy ", il est salué pour son courage, la saine manière avec laquelle il s'affranchit du " politiquement correct ", manière convenue pour désigner une prétendue dictature de l'expression et de la pensée qui briderait l'action. Dans ce contexte, le franc-parler est la marque de l'homme libre. Mais écrire quelque chose comme " l'utilisation que vous faites des fichiers pour repérer les étrangers et les expulser, ça rappelle le régime de Vichy, de sinistre mémoire ", c'est à l'évidence une critique. Le mot " Vichy " n'est ici employé que pour susciter la désapprobation, voire la répulsion, non du mot lui-même, mais de la politique qu'il évoque. C'est le rapprochement critique qui est l'objet de poursuites pénales. Le délit serait donc bien, non pas de faire, ni même de dire qu'on fait, ou d'inciter à faire, mais de porter un jugement négatif sur ce qui se fait, ou pourrait se faire.

Il y a bien un usage autorisé de certains mots et de certaines références, celui qu'en fait le pouvoir ; et des usages de ces mots et références que ce même pouvoir définit comme délictueux, parce qu'ils transgresseraient un tabou d'autant plus respectable qu'il est, pour l'occasion, supposé universel.

Comment qualifier un pouvoir qui s'arroge le monopole de certains mots ? Qui se réserve l'exclusivité de briser les tabous ? Qui ne déclare digne de la liberté d'expression que sa seule parole ?

Quelle différence entre les poursuites pénales contre les "4 de Tours" et un "procès de Moscou" ? Une différence de degré, évidemment. Mais y a-t-il vraiment une différence de nature ? Comme nos ministres d'aujourd'hui, le régime stalinien avait besoin des juges pour faire condamner ses opposants.

Il était donc nécessaire de travestir les critiques politiques en délits et en crimes de sabotage et " d'atteinte à l'honneur " de la patrie socialiste. Ces procès à grand spectacle avaient aussi valeur pédagogique. Mais

n'est-ce pas la marque de toute justice, que de faire oeuvre d'exemple, à travers la mise en scène des audiences et la publicité donnée à la sanction ?

C'était la force des procès staliniens, cette mise en spectacle pour alimenter la terreur. Mais ce fut aussi leur faiblesse, tant il était clair que le " crime " des condamnés était de s'être opposés au pouvoir.

C'est la force des accusateurs des "4 de Tours" que d'essayer, par les poursuites intentées, de faire de l'intimidation en instaurant une police des mots. Mais c'est aussi leur faiblesse. Certes, un tribunal n'est pas une libre tribune ; ce qui s'y dit, tant de la part des prévenus que des témoins et des défenseurs, est à bien des égards une parole contrainte, par le décor, par l'encadrement des juges, par les interventions et interruptions des accusateurs. Mais s'attaquer à des militants, qui ont l'habitude de l'action collective et peuvent compter sur des soutiens solidaires, c'est susciter ce qu'on appelle une 'mobilisation' qui joue le rôle d'une chambre d'écho qui porte bien au delà des murs de la salle d'audience. Si tout notre système judiciaire est bâti sur le déni de la dimension politique de tout procès, il arrive parfois que, du fait des acteurs, et de la pièce qu'ils sont contraints de jouer, cette part politique ne puisse pas être occultée.

Chantal BEAUCHAMP  
25 août 2011

*Merci à mon amie Josée pour ses critiques de ce travail et ses précieuses suggestions*

LE PROCÈS EN APPEL DES "4 DE TOURS", MURIEL EL KOLLI, JEAN-CHRISTOPHE BERRIER DU COLLECTIF SOIF D'UTOPIES, ABD-EL-KADER AÏT MOHAMED ET CHANTAL BEAUCHAMP DE RESF, AURA LIEU LE 16 JANVIER 2012 À 14H, À LA COUR DES APPELS CORRECTIONNELS D'ORLÉANS.

## AUJOURD'HUI

## ON ASSASSINE,

## ET DEMAIN

## ON COMMÉMORÉ !



LES AMIS DE L'ÉGALITÉ

FAISONS DE LA PUB POUR NOS AMIS,  
CAR PERSONNE NE LE FERA  
À NOTRE PLACE...

### LE SARKOPHAGE

*Journal d'analyse politique,  
contre tous les sarkozysmes.*  
[www.lesarkophage.com](http://www.lesarkophage.com)

### DU SANG, DE LA CHIQUE ET DU MOLLARD !

*Contre le fichage ADN, pour contrer l'utilisation de  
l'ADN en justice*

[adn.internetdown.org](http://adn.internetdown.org)

### Z, JOURNAL ITINÉRANCE

*Dans le n° 5 consacré à Paris, il est question, entre  
autres, de travail social, d'éducation populaire, de  
management associatif, d'autodéfense des précaires,  
des révoltes tunisiennes ou encore de marijuana  
business*

[www.zite.fr](http://www.zite.fr)

[contact@zite.fr](mailto:contact@zite.fr)

### LA BRIQUE

*journal d'info de Lille et d'ailleurs*  
[www.labrique.net](http://www.labrique.net)

### L'ENVOLÉE

*Les détenus s'envolent, les écrits restent...*  
[journalenvolee.free.fr](http://journalenvolee.free.fr)

### RÉSISTONS ENSEMBLE CONTRE LES VIOLENCES POLICIÈRES ET SÉCURITAIRES

*Informations pratiques juridiques sur le délit d'ou-  
trage, l'aide juridictionnelle, les contrôles d'identi-  
té, réflexions, témoignages, mobilisations, ...*

[www.resistons.lautre.net](http://www.resistons.lautre.net)

### PIÈCES ET MAIN D'OEUVRE

*LE SECRET, C'EST DE TOUT DIRE, sur les nanotechno-  
logies, la biométrie, les RFID, la neurotechnologie,  
le téléphone portable et bien d'autres sujets  
connexes... La technologie est le fait majeur du  
capitalisme contemporain, de l'économie planétaire  
unifiée. PMO est un atelier de bricolage grenoblois  
refusant la bien-pensance grégaire, refusant l'ex-  
pertise, cette ruse du système technicien pour dépo-  
litisier les prises de décision et déposséder les socié-  
taires de leur compétence politique.*

[www.piecesetmainoeuvre.com](http://www.piecesetmainoeuvre.com)

### JOBS, PAS CEUX QUE L'ON CHERCHE, MAIS CELUI QUI NOUS CHERCHE !

Infâme bricoleur en décors de cette société spectaculaire, quels ne furent pas les hommages rendus à ce gourou d'un monde malade et esclave des machines. Pas l'ombre de l'humanisme qui pouvait présider à l'invention de Mr Poubelle, de la machine à laver ou de l'économiseur. Bref, juste un 'talent' pour surfer sur la mode de l'addiction, en adaptant des innovations usurpées à d'autres ! Qui se soucie de la souffrance des ouvriers esclaves, chargés de fabriquer en un temps record, au gré des lubies du commerçant qu'il était, un matériel à l'obsolescence programmée ? Portrait en creux du vide de notre époque, aussi empoisonné que les pommes d'aujourd'hui qu'il avait choisies comme emblème et aussi obsolète que ses produits.

### NÉCRO NÉBULEUSE : NÉCRO JOYEUSE !

Certains ne souhaitent pas la mort du pêcheur... Nous, si. Qu'ils crèvent tous ! Nous ne pouvons que nous réjouir de la mort d'un chef d'État comme Kadhafi. Si les autres pouvaient prendre exemple sur ce dernier pour se trouver dans la ligne de tir d'une des nombreuses armes à feu qu'ils vendent, fabriquent et utilisent contre des populations désarmées, pour une fois que ce n'est pas un pauvre quidam qui se prend un coup de flash-ball ou une grenade en pleine poire, on ne va pas pleurer. Quant à avoir de la sympathie pour l'OTAN, l'ONU, ou un autre de ces nombreux organismes qui participent au

maintien de l'ordre capitaliste mondial, ce n'est pas notre tasse de thé.

Nous serions plus portés à apprécier ce tag vu sur un mur de province : *Un tyran une balle, un G 20 une rafale !*, mais chaque chose en son temps...

Est-ce que, pour autant, le peuple libyen est sorti de la merde ? Les enjeux autour du pétrole sont trop importants pour que les grandes compagnies pétrolières, et les États qui les protègent, ne dictent leurs lois aux représentants auto-proclamés de ce pays.

Ici, comme en Libye et ailleurs, il nous reste du boulot pour que tous les petits copains de Kadhafi, qui lui ont vendu des armes et qui voulaient lui vendre des centrales nucléaires, suivent le même chemin. Même si, sur le fond, cela ne change rien à la misère humaine, ça fait quand même plaisir. Un de moins, au suivant !

### PM. MAIS NON, PAS PISTOLET MITRAILLEUR, POST MORTEM !

Ce n'est pas nouveau. Pour préserver ses intérêts, le capitalisme n'hésite pas à sacrifier ses hommes de main. Quand les profits sont menacés par les peuples qui se révoltent, les contremaîtres passent à la trappe.

Au printemps, Ben Ali puis Moubarak... A l'automne, le colonel libyen. Avides à dollars, avides au pouvoir, tous ces tyrans ont collaboré avec nos biens belles "démocraties" européennes alors pas si regardantes, par des accords commerciaux et des accords de coopération pour la "sécurité", pour faire le tri des clandestins ou pour acheter des armes dans le but de mater leurs populations. Pour les (encore) sceptiques, nous nous permettons de les renvoyer au numéro 19 de ce modeste bulletin, qui dressait la liste des accords signés avec les tyrans, et l'aval des parlements !

Décidément, nous ne porterons pas le deuil. Pas plus, d'ailleurs, que nous ne l'avons porté quand les peuples d'Europe de l'Est ont mis à bas le "Paradis soviétique".



**Rien dans  
les poches  
Tout dans  
les mains**

Camille Sardon

Go/ias

### Toujours dans la rubrique **FAISONS-NOUS DE LA PUB...**

*... Il y a des moments, des circonstances, où tout débat est inutile, où seul un bon vieux sabotage peut faire comprendre aux pouvoirs qu'ils ne prendront pas le contrôle de nos têtes. Pendant trop longtemps, les gens en révolte ou en rébellion se sont crus impuissants quand les grands partis des travailleurs n'étaient pas là. Nous avons fait la démonstration qu'il est possible de se battre à 5, 30 ou 200... sans attendre quoi que ce soit de ceux dont le fonds de commerce est de prêcher la résignation et le respect de l'ordre républicain. Nous savons qu'il existe des centaines de petits groupes qui, à leur façon, partagent ce point de vue. Les procès dans toute la France se multiplient, attestant de cette résistance. C'est en marche...*

Editions GOLIAS, combats actuels 15 €